

Analyse Chômage

Etat en quête d'emploi

Yves Flückiger et Christophe Dunand, spécialistes de l'emploi, examinent le plan du gouvernement

Marc Bretton

La semaine passée, le Conseil d'Etat présentait un projet de réforme de la loi sur le chômage votée en 2008 (*nos éditions de mardi*). François Longchamp, chef du Département de la solidarité et de l'emploi, et le ministre des Finances, David Hiler, ont aussi appelé les employeurs à engager des chômeurs. Tournant ou gestulation? Pour en parler, Yves Flückiger, vice-recteur et directeur de l'Observatoire universitaire de l'emploi, chargé d'une étude sur la loi cantonale, et Christophe Dunand, directeur de Réalise et chargé de cours à la HES-SO.

Le Conseil d'Etat dresse le bilan de la loi sur le chômage. Verdict: peut mieux faire. Qu'en pensez-vous?

Yves Flückiger Le rapport du Conseil d'Etat me paraît équilibré. Depuis 2008, la durée du chômage à Genève s'est rapprochée de la moyenne suisse. Le traitement des demandeurs d'emploi par l'Office cantonal (OCE) s'est accéléré et son action a gagné en efficacité, via notamment les programmes emploi formation. Le chômage de longue durée a diminué. Malheureusement, la reprise n'a pas autant d'impact à Genève qu'en Suisse sur les sorties du chômage. L'office doit encore intensifier son suivi des chômeurs et attribuer les mesures plus tôt. Il doit aussi se rapprocher des employeurs, ce qui est indispensable pour favoriser le reclassement des chômeurs. Finalement, les préjugés envers l'engagement de chômeurs restent bien ancrés. Un phénomène lié aussi à notre marché du travail, attractif et donc très concurrentiel.

Christophe Dunand Il y a eu de nettes améliorations depuis 2008. Par exemple, avec la création des emplois de solidarité, qui prennent acte que certaines personnes ne pourront jamais retourner sur le marché de l'économie compétitive. Ce travail donne aux gens une activité et limite leur marginalisation, à la différence de l'aide sociale.

Un audit récent pointe les difficultés du management de l'OCE. Quelle est la part de responsabilité de cette structure dans nos difficultés?

C.D. Inutile de tirer sur l'ambulance. Le meilleur office cantonal du monde ne supprimera pas le chômage. Celui de Genève a montré une transparence rare en évoquant ses problèmes et en transmettant les résultats de l'audit à ses employés. J'aimerais ajouter qu'on sous-estime la difficulté du travail des placeurs, qui de plus en plus font l'insertion professionnelle de cas difficiles. Le métier a passablement évolué. Les placeurs doivent connaître le marché de l'emploi, les compétences requises pour chaque emploi, savoir identifier les freins possibles à l'insertion (manque de qualification, manque de compétence, difficultés sociales, problème de santé, maîtrise du français, etc.). Ce n'est pas simple. En clair, ils sont surchargés, manquent de qualification et n'y sont pour rien. L'OCE, l'Hospice général, l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue et l'AI sont cloisonnés. Seule l'intégration de leurs services aux demandeurs d'emploi, dans un Office pour l'emploi, la formation et la cohésion sociale, à l'image d'Emploi Québec, réglerait à mon avis cette question. Dernier point: l'organisation. Aujourd'hui on répartit les chômeurs dans les agences par secteurs d'origine professionnelle. Cela ne facilite pas les changements d'orientation: il vaudrait mieux partir des compétences des gens.

Y.F. Parmi les rôles multiples des placeurs, on peut ajouter celui de contrôleur. Peut-on dans le même temps contrôler et conseiller? Je n'en suis pas sûr. Cette confusion des rôles est préjudiciable au lien entre le chômeur et son placeur. Il est probable d'ailleurs que le succès rencontré par certaines entreprises privées de placement par



Les spécialistes

Christophe Dunand (à gauche) et Yves Flückiger. MAGALI GIRARDIN

rapport à l'OCE soit aussi dû au fait qu'elles peuvent se concentrer sur le soutien et qu'elles ne doivent pas assumer le contrôle. Enfin, les effectifs de l'OCE varient en fonction du nombre de chômeurs. La pression sur l'organisation est très forte dès que le chômage remonte.

Le problème des chômeurs n'est-il pas avant tout la concurrence frontalière, main-d'œuvre relativement formée, motivée?

Y.F. Cette concurrence explique les difficultés à sortir du chômage. Mais Genève attire aussi des candidats de toute la Suisse! Le taux de chômage genevois est le double de celui de la Suisse depuis trente ans, bien avant les bilatérales. Et les années 90 ont été très dures avant l'augmentation du nombre de frontaliers. D'ailleurs, à la limite, l'arrivée de ces derniers stimule les bénéfices des entreprises et donc les créations d'emploi. **C.D.** L'économie change et on ne fait pas un trader avec un maçon. Nous payons le manque d'efforts pour qualifier les employés issus de la migration, bien avant les bilatérales. Même si Genève ne pouvait pas anticiper la chute du secteur secondaire, on aurait pu mieux évaluer les effets de cette transformation du marché de l'emploi.

Le Conseil d'Etat veut mettre la pression sur les employeurs. Réaliste?

Y.F. En soi, l'effet d'annonce n'est pas inutile. Il a le mérite de forcer les entreprises à réagir. Mais la volonté d'allonger la durée des allocations de retour à l'emploi de 12 à 24 mois pour les plus de 50 ans et l'ouverture de ces postes à des entreprises d'un autre canton auront bien plus d'impact. Quant au label pour les entreprises, il servira s'il est inclus dans les critères d'attribution des marchés publics. Le vrai problème, mais il dépasse Genève, c'est que le financement du chômage repose sur les cotisations salariales. Le paradoxe, c'est que quand une entreprise licencie, elle reporte ses coûts sur la collectivité. Il faudrait financer autrement le chômage.

Ce que veut Genève

Dans sa loi présentée la semaine passée, le Conseil d'Etat appelle les employeurs à la mobilisation. Il crée un label pour les entreprises annonçant leurs postes vacants à l'OCE et publiera dans la FAO les postes faisant l'objet de permis frontalier. Il change également la loi cantonale. Les «stages de requalification» pourront être effectués dans le privé, en particulier dans les métiers de l'hôtellerie, de la vente et du nettoyage. Ils seront accessibles dès le 9e mois de chômage, contre le 12e actuellement. Les allocations de retour en emploi (ARE) seront accessibles aux chômeurs ex-indépendants, aux entreprises basées hors du canton. Pour les plus de 50 ans, l'aide financière de l'Etat durera vingt-quatre mois. **Les emplois de solidarité (EDS)**, réservés aux associations à but non lucratif, pris en charge par l'Etat, seront accessibles aux collectivités et aux institutions de droit public. **M.BN**

C.D. J'ai des doutes sur la création solitaire d'un label baptisé «Entreprises responsables» qui sous-entend que les entreprises dépourvues de label sont irresponsables... Il faut à tout prix éviter de dire: «Faites un effort, engagez des paumés!» Il faut au contraire montrer aux entreprises leur intérêt. D'une part, les chômeurs aboutissent en partie à l'aide sociale qui pèse sur les budgets. D'autre part, le chômage a un impact politique. La preuve par le MCG. Enfin, il faut proposer aux employeurs du personnel compétent. Cela implique de changer certaines pratiques: actuellement, le système de recrutement par CV favorise les diplômés au détriment des nombreuses personnes compétentes mais non diplômées. Les acquis d'une vie professionnelle doivent pouvoir être validés.

Douze pour cent des entreprises étrangères contrôlées détachant des travailleurs en Suisse pratiqueraient de la sous-enchère salariale. A Genève, on relève peu d'abus. Réaliste?

Y.F. Les chiffres du SECO augmentent-ils parce qu'il y a plus d'abus ou parce que le nombre et l'efficacité de ces contrôles se sont accrus? Sur ce plan, Genève est précurseur dans les contrôles et dans la mise sur pied de conventions cadres qui limitent le dumping. Les autres cantons suivent avec retard. **C.D.** Il faudrait contrôler davantage et sanctionner plus durement les employeurs fraudeurs. Par des amendes plus élevées et l'exclusion des marchés publics. Les sanctions actuelles ne sont pas dissuasives.

Lire aussi en page 13

«Il y a du travail à Genève pour les salariés peu qualifiés»

● **Un élément n'a pas été mentionné par le Conseil d'Etat: la formation. Genève ne forme pas assez d'infirmiers, de professionnels qualifiés de la restauration pour ses besoins. Peut-on se contenter de réformer la loi sur le chômage, sans s'attaquer à ces lacunes?**

Yves Flückiger Par définition, la planification de la formation en fonction des besoins futurs de l'économie est toujours très difficile. Et l'existence d'un bassin de recrutement régional ne pousse pas à l'action. La question posée est celle de la valorisation des métiers et de la mobilité professionnelle. Ce qui renvoie à la formation des gens et à leur productivité. Car il faut bien admettre que les écarts de salaire dans certains secteurs par rapport aux prestations sociales n'incitent pas à se

former pour y occuper un emploi et encore moins à y rester durablement. **Christophe Dunand** Il y a une certaine prise de conscience. Dans le nettoyage, les partenaires sociaux viennent de créer une école pour augmenter la qualification des gens et limiter le turnover.

En parallèle, contrairement à ce que l'on pense, il y a du travail à Genève pour les personnes non qualifiées, dans l'économie domestique, l'horlogerie, l'agriculture de proximité. Il y a là des centaines de postes à grappiller. Au XXIe siècle, tout le monde ne deviendra pas ingénieur. Mais ceux qui peuvent se former ou valider leurs compétences doivent tous pouvoir le faire. Genève a développé des compétences pionnières en Suisse dans ce domaine. Cela doit devenir une politique publique massive, avec les moyens nécessaires. **M.BN**